



Les termes du protocole et de l'accord entre l' ADIE et BNP Paribas

Lors de la Conférence Européenne sur le micro-crédit en décembre 2000, l'ADIE et ses partenaires financiers ont signé un protocole d'accord. Ce protocole prévoit la constitution d'un fonds de prêts solidaires devant permettre de délivrer 700 à 800 prêts, en 2001 et 2002, à des chômeurs et allocataires du RMI créateurs d'entreprises, pour un montant total s'élevant à 2 millions d'euros.

Les prêts consentis sont d'un montant maximum de 4 725 euros (31 000 francs) sur 2 ans. Le taux d'intérêt correspond au taux des OAT plus 2,85%, auquel s'ajoute une contribution au fonds de solidarité de l'ADIE de 0,1% du montant du prêt, multiplié par le nombre d'échéances.

Le dispositif mis en place est le suivant :

- L'ADIE assure l'instruction des demandes de prêts et le suivi des entreprises financées
- Le Crédit Coopératif assure la mise en place, la trésorerie et la gestion des prêts
- Un dispositif de garantie, appuyé par l'ensemble des partenaires, permet de couvrir le risque sur ces opérations.

Chacun des partenaires apporte sa contribution à la garantie des prêts solidaires octroyés selon les modalités donnant lieu à la signature de conventions particulières.

Seule banque du secteur privé à intervenir dans le dispositif, BNP Paribas apporte à l'ADIE une contre-garantie à hauteur de 250 000 euros, soit 12,5% des prêts consentis. L'intervention de BNP Paribas se traduira par une rémunération symbolique et une participation aux pertes finales (capital plus intérêts échus non payés).

L'expérience de l'ADIE montre qu'il est possible, en accompagnant efficacement les entreprises créées, de parvenir à un taux de remboursement de ce type de prêt supérieur à 90%.



BNP Paribas et la création d'entreprises

Avec plus de **75 000 entreprises clientes de moins de 3 ans**, BNP Paribas s'engage résolument aux côtés de tous ceux qui ont l'esprit d'entreprise et la capacité de mener à terme leurs projets de création :

- Première banque AFB à adhérer en 1998 à **Entreprendre en France**, dispositif monté avec les Chambres de commerce pour offrir un accompagnement de proximité aux créateurs.
- Création des « **Prix BNP des entrepreneurs en régions** » (1998) destinés à favoriser les projets innovants et récompenser les meilleurs créateurs et repreneurs d'entreprises, qui ont créé leur entreprise depuis moins de 3 ans ou qui ont le projet de le faire, dans 110 villes de France d'ici la fin de l'an 2001.
- **Partenaire de l'ESSEC CIGALE** (1999), première formation au capital risque en France ; tant sur le plan pédagogique (dans la définition du programme et dans les enseignements) que financier (par un abondement des versements des étudiants dans la société de capital risque à hauteur de 45 000 F par an sur 3 ans).
- BNP Paribas figure parmi les partenaires bancaires pour l'octroi du Prêt à la Création d'Entreprise (**PCE**) qui a été lancé en 2000 par le ministère des Finances et qui devrait permettre le financement en 2001 de 20 000 petits projets (inférieurs à 45 000 euros).
- Lancement en 2000 du portail **Business Village** (www.business-village.fr), premier service en ligne permettant aux entrepreneurs de créer leur société en quelques clics. Développé en partenariat avec *Euroformalités*, ce service a pour vocation de faciliter toutes les démarches administratives (réception du Kbis sous quinze jours) et d'offrir aux PME divers services en ligne (conseil, traduction, information professionnelle personnalisée ...). Business Village a reçu le Clic d'Or du meilleur site B2B en 1999.



BNP Paribas s'engage pour la lutte contre l'exclusion

Sur le plan du mécénat social, BNP Paribas est un partenaire historique de l'**ADIE**, association créée en 1990 par Maria Nowak pour aider les chômeurs qui créent leur entreprise. Tant la BNP que Paribas ont en effet, par des prêts subordonnés et des subventions, fait partie des toutes premières banques à soutenir l'action de cette association, qui a permis depuis 10 ans la création 10 000 entreprises et 14 000 emplois par des personnes menacées d'exclusion.

En 1993, la BNP avait octroyé à l'ADIE un prêt subordonné de 0,500 MF ; Paribas de son côté, à travers sa Fondation et plusieurs sociétés du groupe – au premier rang desquelles le Cetelem - , avait développé depuis 1996 un partenariat avec l'association : soutien annuel de 300 000 F destiné à garantir les prêts sur fonds propres de l'ADIE, mise à disposition de compétences en interne et don de matériel pour les créateurs d'entreprises.

Ouverture d'une cave à bières à Rennes ou d'un magasin de disques vinyles à Marseille, entreprise de vente et pose de stores, société de secrétariat et de permanence téléphonique dans le domaine médical, ... ces quelques exemples témoignent de la variété des projets soutenus.

Par l'intermédiaire de sa Fondation, BNP Paribas accompagne d'autres projets qui visent à favoriser la réinsertion de personnes en situation difficile :

- l'**AFEV** : créée en 1991, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville a choisi de lutter contre les inégalités scolaires et culturelles qui frappent les enfants des quartiers défavorisés. Chaque année, 4000 étudiants bénévoles prennent en charge 8500 enfants en difficulté qui sont suivis individuellement ou par groupe de trois à raison de plusieurs heures par semaine pendant l'année scolaire.
- **Serac** : l'association a permis dès 1986 le financement des premières vacances d'interprètes professionnels en langue des signes et développe un programme d'insertion en faveur des personnes sourdes en situation d'exclusion. Celles-ci bénéficient de l'assistance de médiateurs sociaux qui maîtrisent la langue des signes et les accompagnent dans toutes leurs démarches vis à vis des services sociaux.
- **Fête le Mur** : créée et animée par Yannick Noah, l'association « Fête le mur » vise à favoriser la cohésion et l'intégration dans les quartiers difficiles à travers le sport. Elle permet aux jeunes des cités défavorisées d'accéder à la pratique du tennis en bénéficiant d'installations et d'un encadrement de qualité, et d'intégrer les plus motivés dans le système fédéral.